



Ville de
Kingersheim
599/2026

Arrêté définissant les conditions de capture des chats errants

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 18 septembre 2026

Vu Les articles L 2212-2 et L2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu Les articles L 211-27 et R 211-12 du Code Rural,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, dans le but de veiller à la salubrité publique, de réglementer la divagation des chats.

ARRETE

Article 1 – Le lundi 21 septembre 2026, la S.P.A met à la disposition de Mme SIMON demeurant au 22 rue de Guebwiller 68260 KINGERSHEIM des chatières destinées à attraper les chats errants. Ces opérations de capture auront lieu au domicile des intéressés et sur leur propriété.

Article 2 – Les animaux pris dans les chatières seront récupérés sur les lieux de piégeage par les services de la S.P.A qui seront informés après chaque capture par le demandeur et transportés à la S.P.A sis 21 rue Edouard Singer 68100 MULHOUSE.

Ce service est ouvert au public le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 17h00 et le samedi après-midi de 14h00 à 16h00. Il peut être contacté par téléphone au 03.89.33.19.50 durant les heures d'ouverture ou au numéro communiqué par le répondeur en cas de fermeture de l'établissement.

Article 3 – Les animaux en divagation pris dans les chatières pourront être récupérés par leur propriétaire auprès des services de la S.P.A, suivant les conditions et tarifs fixés par cet organisme pour les frais de fourrière, de garde, de soins et d'identification de l'animal.

Article 4 – Le présent arrêté sera affiché en mairie. Les riverains des rues concernés seront préalablement avertis.

Article 5 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal d'Instance de Mulhouse dans les 2 mois à compter de sa notification.

Article 6 – Une ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse
- Monsieur le Commandant du Commissariat de Wittenheim
- Le Chef du Centre de première intervention des Sapeurs-pompiers de Kingersheim
- La Police Municipale
- La S.P.A de Mulhouse

Le Maire,

Laurent Riche

